

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination
Numéro / Voie
Code postal / Commune
Pays

SAFEGE GUADELOUPE
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX
France

N° consultation du téléservice : 2026042805633DB8

Référence de l'exploitant : 2618036530.261801RDT02

N° d'affaire du déclarant : 25MAG065

Personne à contacter (déclarant) : LAMAUVE Martin

Date de réception de la déclaration : 28/04/2026

Commune principale des travaux : 97150 ST MARTIN

Adresse des travaux prévus : Saint-Martin

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : EDF SEI GUADELOUPE

Personne à contacter : NEGRIT JEAN-MARC

Numéro / Voie : ROUTE DE LA COLOMBE

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 97150 ST MARTIN

Tél. : +33590875030

Fax : +33690316260

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☒ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné de catégorie (voir liste des catégories au verso) : EL Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____

Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☐ Plans joints : Références : Echelle (1) : Date d'édition (1) : Sensible : Prof. règl. mini (1) : Matériau réseau (1) :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____ cm _____ cm

☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)

☒ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)

☒ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : ☐ possible ☒ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : UNE INVESTIGATION EST A PRÉVOIR, RÉSEAU EN CLASSE B OU C OU MANQUE DE DONNEES, NOTRE SERVICE RESTE DISPONIBLE LE CONTACT EST CI-DESSUS A DROITE.

Dispositifs importants pour la sécurité : Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0590296718

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : SAME Fanny

Désignation du service : PRODUCTION ST MARTIN

Tél : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : SAME Fanny

Signature : _____

Date : 01/05/2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 6

PIÈCES JOINTES DU RÉCÉPISSÉ

Nous vous invitons à prendre connaissance des pièces jointes en cliquant sur le(s) lien(s) ci-dessous :

DOC_CLASSE_RESEAUX_PROTYS.pdf

SHA-256 b7a615f038b59c54fe0d7f9c803c6c4e0a2821ff194b05b298b90a39f7d616b1

https://utilisateurs.protys.fr/download/215/411494978c8d49e4a81310d0bc0aa962_139233031/DOC_CLASSE_RESEAUX_PROTYS.pdf

Legende_simplifiee_V2_-_20120627.pdf

SHA-256 0d886f06db138e7e62e2396d65d16b164cb532c8b4c215cc7b0f634581b0a67d

https://utilisateurs.protys.fr/download/213/fb4ab90e36794c75b3fefafc545d20bb_139217870/Legende_simplifiee_V2_-_20120627.pdf

D-Recommandations_Enedis_et_protection.pdf

SHA-256 78a163b16ae93773e2cebd91dae7fdbbc179933ff85d8d75e90bec42516ac690

https://utilisateurs.protys.fr/download/ms-pjv-legacy/684c2708e22a4b67aea6a4b90c9cf317_142254271/D-Recommandations_Enedis_et_protection.pdf

Fonctionnement_dict_.pdf

SHA-256 cf6b52e68559882cd5c510dc8ca026688b8bc888ff3f80d0448e454ab0be5a78

https://utilisateurs.protys.fr/download/215/a514459cb3984e21b8d888fe87ad186c_139233116/Fonctionnement_dict_.pdf

Lire_et_comprendre_un_plan_EDF_SEI.pdf

SHA-256 a9a5541bfffbee1c5ae34028879565f86872da4c6c4f092f601d6fec67503e145

https://utilisateurs.protys.fr/download/084/19d3745bfe6a42bbb0237db24e175ffe_140972968/Lire_et_comprendre_un_plan_EDF_SEI.pdf

A3_2026042805633DB8.pdf

SHA-256 f326139af0048b001540ea0cd80019c6474dd1cd94fe433abe04425504c0ca20

https://utilisateurs.protys.fr/download/ms-pjv/cda1a58a865b4ea4a526d738f16b92c1/A3_2026042805633DB8.pdf

De: echangesv2@prod.protys.fr

A: safege-guadeloupe-d@demat.sogelink.fr

Objet: Notification 2026042805633DB8 - 97150 - ST MARTIN - Saint-Martin

Protys

Un document vous est adressé via PROTYS.fr

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe une notification dont les références sont reprises en objet.

Pour obtenir les pièces jointes rattachées à ce récépissé, vous devrez les télécharger via le(s) lien(s) suivant (s) :

- [DOC CLASSE RESEAUX PROTYS.pdf](#)
- [Legende simplifiee V2 - 20120627.pdf](#)
- [D-Recommandations Enedis et protection.pdf](#)
- [Fonctionnement dict .pdf](#)
- [Lire et comprendre un plan EDF SEL.pdf](#)
- [A3 2026042805633DB8.pdf](#)

Ce document vous est transmis grâce à PROTYS.fr

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,
L'équipe PROTYS

Ce message est généré automatiquement, il n'est pas possible de répondre à l'expéditeur.



Les ABYMES, le 11 janvier 2022

NOTE D'INFORMATION DT-DICT

Madame, Monsieur,

La sécurité des personnes et des biens est une préoccupation permanente d'EDF Archipel Guadeloupe.

L'évolution des dispositions liée au DT-DICT, issue de l'Arrêté du 15 Février 2012 et des articles L.554-1 à L.554-5 et R.554-1 à R.554-38 organisent la communication et la prévention des risques, entre une personne responsable de projet souhaitant effectuer ou faire effectuer des travaux et l'ensemble des exploitants d'ouvrages qu'ils soient électriques ou non.

Cette évolution fixe et définit les règles de déclaration et de préparation préalable avant toute exécution des travaux.

C'est ainsi que le responsable de projet qui envisage la réalisation de travaux doit nous adresser impérativement une Déclaration de projet de Travaux (DT). Elle doit comporter à minima l'emplacement accompagné d'un plan, l'adresse précise, les données GPS, la nature et la date prévue des travaux à réaliser.

Cette DT est valable 3 mois à compter de la date de la réponse.

Par ailleurs, la réponse à une DT n'autorise pas la réalisation d'un travail à proximité de nos ouvrages.

De plus, les entreprises chargées de l'exécution des travaux doivent nous faire parvenir une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) au moyen du formulaire « Cerfa » conforme à la réglementation en vigueur. Celle-ci doit nous être adressée 10 jours au moins (fériés non compris) avant la date prévue des travaux.

Enfin, toute DICT devra obligatoirement faire l'objet au préalable d'une DT sous peine de voir celle-ci rejetée.

Sachant compter sur votre compréhension, recevez, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

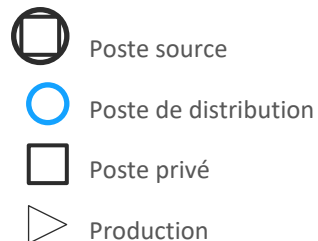
Pour la cellule Technico-Administrative

DT/DICT

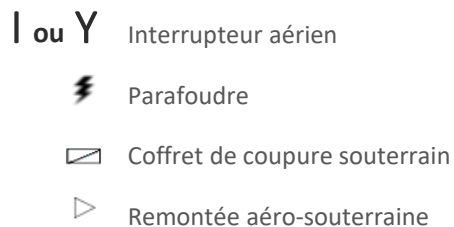
PS : L'envoi d'une DT-DICT conjointe peut être utilisé, en particulier lorsque le projet concerne une opération unitaire dont l'emprise géographique est très limitée et dont le temps de réalisation est très court (implantation de supports, branchements...).

Légende des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains

Postes électriques



Appareils de coupure et accessoires



Réseaux

BT en exploitation	HTA en exploitation	HTB en exploitation
Réseau aérien nu	Réseau aérien nu	Réseau aérien double
Réseau aérien torsadé	Réseau aérien torsadé	Réseau aérien simple
Réseau souterrain	Réseau souterrain	Réseau souterrain
Branchement aérien	Réseau en galerie	Réseau souterrain
Branchement souterrain		Couleur par niveau de tension

Les réseaux électriques hors exploitation sont représentés en noir avec la symbologie dédiée (aérien nu, aérien torsadé, etc.)

Echelle de représentation

Echelle	Sur plan	Sur terrain
1/200 ^e	1 cm	2 m
1/2000 ^e	1 cm	20 m
1/10000 ^e	1 cm	100 m

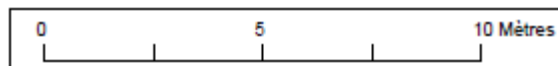
L'impression est susceptible de modifier l'échelle des plans.
Il faut veiller à imprimer en « taille réelle ».

Sur les plans de détail (1/200^e) imprimés à l'échelle, 1 cm papier équivaut à 2 m sur le terrain.



Attention !

Il est impératif de vérifier l'échelle du plan remis grâce à l'échelle graduée indiquée sous la carte.



Lire et comprendre un plan EDF

Ce document présente les principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités par Enedis.

Il vous donnera des éléments de lecture des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains, ainsi que ceux des plans de détails des réseaux souterrains à l'échelle 1/200^e (localisation et représentation des réseaux et branchements avec leurs classes de précision).

La bonne compréhension de tous ces éléments de représentation doit contribuer à la meilleure localisation des ouvrages Enedis sur le terrain et ainsi éradiquer le risque d'électrification des exécutants et d'endommagement du réseau

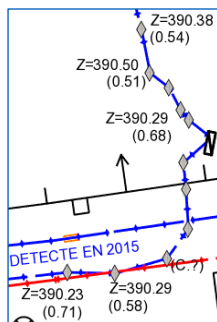
Version mars 2025

La profondeur et l'altimétrie

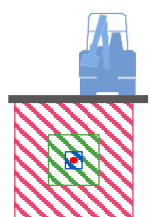
L'**altimétrie** indiquée sur les plans par un « Z= » représente l'altitude par rapport au niveau de la mer.

La **profondeur** est renseignée entre parenthèses.

Le niveau du sol peut évoluer dans le temps. Il est possible que les ouvrages soient situés à une profondeur différente de celle indiquée sur les plans.



Travaux en zone d'incertitude



Zone d'incertitude classe A $\leq 50\text{cm}$

Zone d'incertitude classe B $\leq 1\text{m}50$
(1m pour les brchts)

Fuseau d'incertitude classe C $> 1\text{m}50$
(1m pour les brchts)

Conformément au fascicule 2 « Guide technique » de la réglementation « DT-DICT », pour réaliser des travaux en zone d'incertitude sur la position des ouvrages Enedis (parties hachurées), il est nécessaire d'utiliser une technique non agressive dite « technique douce ».

Légende des plans de détail

Ouvrages et classes de précision

	Réseau BT	Branchement BT	HTA/HTB
Classe A			
Classe B			
Classe C			
Réseau abandonné			
Fourreau	Fourreau utilisé (exemple sur réseau BT) 		Fourreau vide en attente
Poste	POSTE [NOM] [TYPE] (exemple POSTE MARCEL PAUL UP) 		
Mise à la terre	 Mise à la terre du réseau		 Mise à la terre de poste
Réseaux divers	Fibre optique en classe A FIBRE OPTIQUE		

Dans un rayon de 5 m autour des postes de distribution HTA/HTA et HTA/BT, la détection non intrusive des réseaux électriques ne permet pas d'atteindre la classe A du fait de la trop grande densité de réseaux

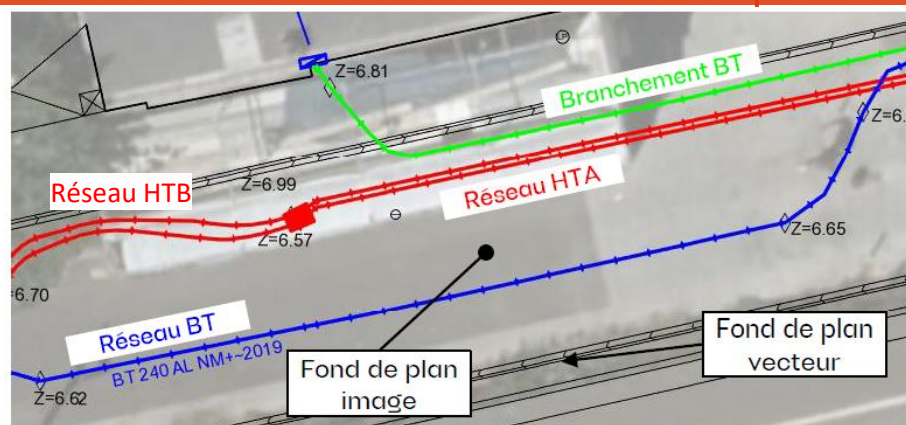
Accessoires réseaux principaux

- Coffret électrique
- Coffret RMBT
- Jonction BT
- Jonction HTA
- Remontée aéro-sout. BT
- Remontée aéro-sout. HTA
- Boite capot BT
- Boite capot HTA
- Poteau
- Pylône HTB

Objets fond de plan vecteur principaux

- Bâtiment
- Porte
- Bordure de trottoir
- Mur
- Plaque d'égout
- Avaloir eaux pluviales
- Bouche d'eau
- Plaque
- Arbre

Les éléments composant les plans de détail



Poste électrique

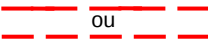
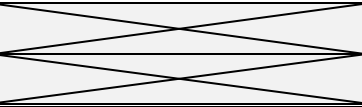
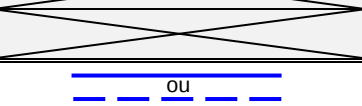
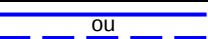
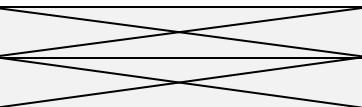
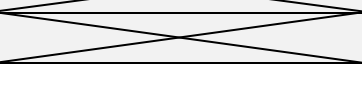
Coffret électrique

Câble de cuivre nu (retour à la terre : risque électrique)



LEGENDES SIMPLIFIEES

En application du décret n°2011-1241 du 05 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens, ou subaquatiques de transports ou de distribution.

Symbologie des principaux ouvrages des plans de masse et de détails			
Type de tension	Type de réseau	Représentation dans le plan de masse	Représentation dans les plans de détails
HTA	Souterrain		
	Aérien		
	Aérien torsadé		
BT	Souterrain		
	Aérien		
	Aérien torsadé		

Catégorisation des ouvrages souterrains des plans de détails au sens de la réglementation DT-DICT		
Classe des ouvrages	Éléments particuliers présents sur la symbolologie des ouvrages précités	Exemple appliqué à un tronçon de réseau BT souterrain dans un plan de détails
A		
B	Aucun élément particulier	
C	« ? » ou « Tracé incertain »	 ou 

Ce document ne donne que les informations sur les ouvrages de distribution d'électricité exploités par ERDF (catégorie d'ouvrage au sens de l'article R.554-1 du code de l'environnement).

Les autres réseaux qui pourraient apparaître ne sont pas à prendre en compte (gaz, éclairage, autres distributeurs d'électricité, ...)

1-Sauf précision ponctuelle, les branchements ne sont pas systématiquement représentés.

2-Sauf précision ponctuelle, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur générique comprise entre 0,50m et 1,20m (généralement autour de 0,80m)

La légende de représentation complète est disponible sur demande auprès d'ERDF ou téléchargeable sur le site www.protys.eu.

Accessibilité Libre	© Copyright ERDF 2012	05/04/2012
-------------------------------	-----------------------	------------



Conformément à la nouvelle réglementation en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2012, nous vous informons:

- que la représentation des réseaux aériens est de classe « C »
- que la légende ci-dessous accompagne la cartographie grande échelle, indiquant que :
 Pour les réseaux souterrains :
 - Si le symbole « ? » figure en superposition du tracé, ou si, bien sûr, on ne dispose pas de plans GE (Zones non couvertes), le réseau est « classe C »,
 - Si le symbole « Losange » figure en superposition du tracé, le réseau est « classe A »,
 - S'il n'y a aucun symbole, le réseau est « classe B ».

Classification des ouvrages souterrains des plans de détails		
Classe des ouvrages	Éléments particuliers présents sur la symbologie des ouvrages précités	Exemple appliqué à un tronçon de réseau BT souterrain
A		
B	Aucun élément particulier	
C	« ? » ou « Tracé incertain »	 ou 

La Cellule DT/DICT
EDF Archipel Guadeloupe

Règles et recommandations techniques et de sécurité

Conditions pour déterminer si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages Electriques

Pour Enedis, les travaux sont considérés à proximité d'ouvrages électriques :

- Lorsqu'ils sont situés **à moins de 3 mètres de lignes électriques aériennes** de tension inférieure à 50 000 volts
- Lorsqu'ils sont situés à moins de 1,5 mètre de lignes électriques souterraines, quelle que soit la tension.

Attention

Pour déterminer et apprécier les distances entre vos travaux et les ouvrages électriques, vous devez tenir compte :

- De l'environnement global de votre zone de chantier (effet de perspective)
- Des mouvements des engins, de leur charge et équipement mis en œuvre lors des travaux,
- De tous les mouvements possibles, déplacements et balancements des lignes électriques aériennes (dus au vent par exemple)

Principes de prévention des travaux à proximité d'ouvrages électriques

Dans le cadre de votre chantier au voisinage d'ouvrages électriques, la mise hors tension prolongée de l'ouvrage pourrait engendrer un risque de sécurité ou de sûreté vis à vis des personnes et des biens.

Pour garantir la sécurité des intervenants au voisinage de l'ouvrage, vous devez respecter les **prescriptions du code du travail**.

En présence d'ouvrages électriques, vous devez mettre en œuvre les mesures compensatoires suivantes :

- Délimiter et baliser la zone de travail
- Dégager l'ouvrage en technique douce et ne pas le déplacer
- Faire surveiller l'opérateur par un surveillant de sécurité électrique
- Placer des obstacles efficaces pour mettre l'installation hors de portée
- Appliquer des prescriptions spécifiques données par l'exploitant Enedis

Si toutefois vos travaux sont incompatibles avec le maintien sous tension des ouvrages électriques, et après échange avec l'exploitant, une étude complémentaire et un devis seront réalisés pour mettre en œuvre une solution adaptée.

Veillez-vous référer au commentaire joint ou prendre contact avec le numéro de téléphone présent dans le bas de ce récépissé.

Responsable du dossier	
Nom :	
Désignation du service :	
Tél. :	

Pendant vos travaux, si vous devez évoluer dans l'un des cas d'interdiction suivants, vous aurez besoin de mesures de protection adaptées (exemples : travaux sur façade, toiture, pose d'échafaudage, utilisation d'engins de chantier, utilisation d'engins de chargement/déchargement, élagage, construction, démolition)

➤ Réseaux fils isolés

Si une ligne électrique aérienne à conducteurs isolés est présente dans l'emprise des travaux d'ordre non électrique que vous avez définie.

⊘ Interdiction de toucher

➔ *Risque d'altération de l'isolant*

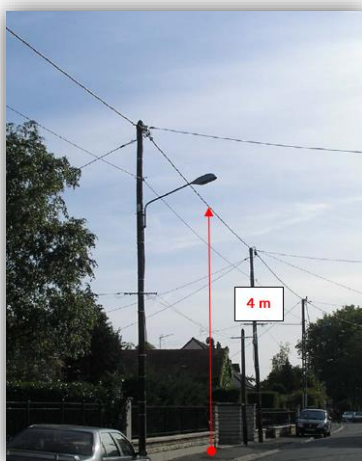
Réseau fils isolés aérien BT



Réseau fils isolés façade BT



Nous vous informons que la **hauteur de ligne théorique minimale** de cette ligne électrique identifiée est **de 4 m** conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.



En tant que responsable de projet ou d'entreprise exécutant les travaux, vous devez vous assurer que la hauteur réelle de la ligne n'est pas inférieure à cette valeur minimale avant de commencer les travaux.

➤ Réseaux fils nus

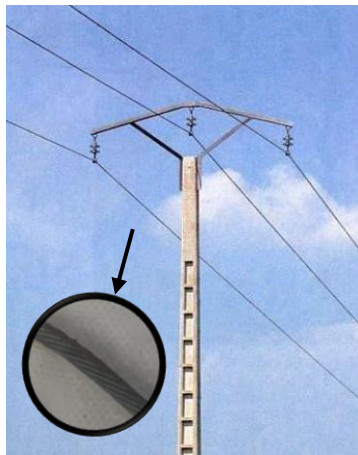
Si une ligne électrique aérienne à conducteurs nus est présente dans l'emprise des travaux d'ordre non électrique que vous avez définie.

Suppression du risque électrique et moyens de protection dans le cadre de travaux à proximité de lignes électriques

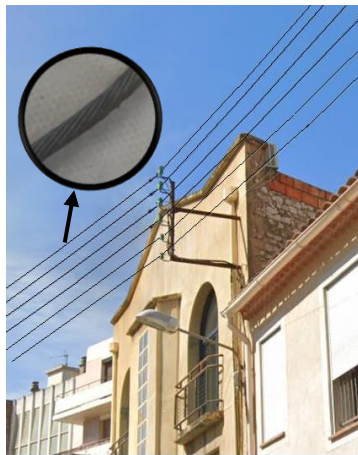
Interdiction de s'approcher à moins de 3 mètres

→ Risque d'arc électrique et d'électrocution

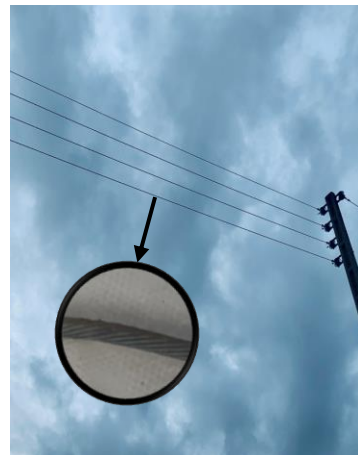
Réseau fils nus HTA



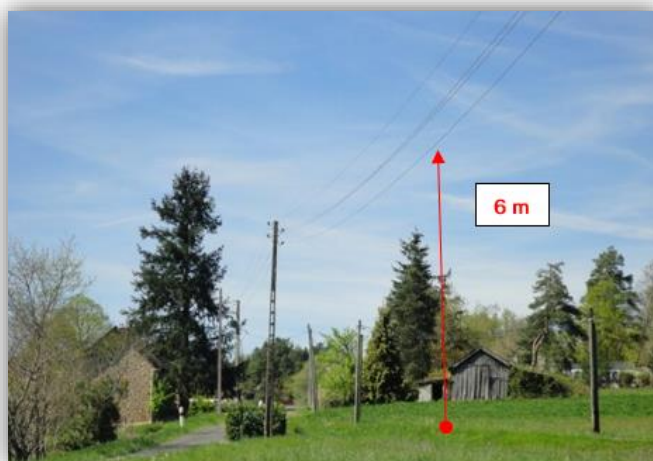
Réseau fils nus BT



Réseau fils nus BT



Nous vous informons que la **hauteur de ligne théorique minimale** de cette ligne électrique identifiée **est de 6 m** conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.



En tant que responsable de projet ou d'entreprise exécutant les travaux, vous devez vous assurer que la hauteur réelle de la ligne n'est pas inférieure à cette valeur minimale avant de commencer les travaux.

➤ Cas particulier des traversées de voies ouvertes à la circulation (RN, RD, voies communales...) :

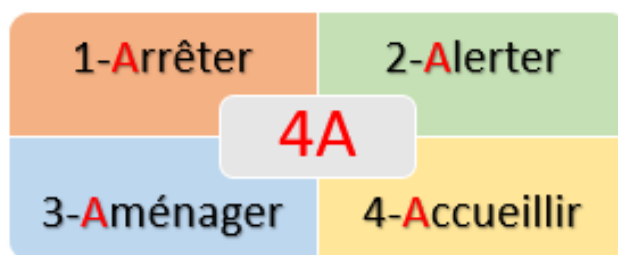
En application de l'article R. 4545-5, nous vous informons que la **hauteur de ligne théorique minimale** de cette ligne électrique identifiée **est de 8 m** conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.



Tout câble découvert doit être considéré sous tension

Veillez à respecter le marquage ou piquetage en bon état tout au long du chantier (cf. guide d'application de la réglementation - www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr)

En cas de dommages aux ouvrages Enedis,
appliquez la règle des 4 A et appelez le **01 81 62 47 01**



Les réponses ci-jointes n'engagent la responsabilité d'EDF qu'à l'intérieur de l'emprise des travaux que vous avez déclarés. En particulier, les projets EDF ne sont complétés qu'à l'intérieur de cette zone.

Emprise de vos travaux

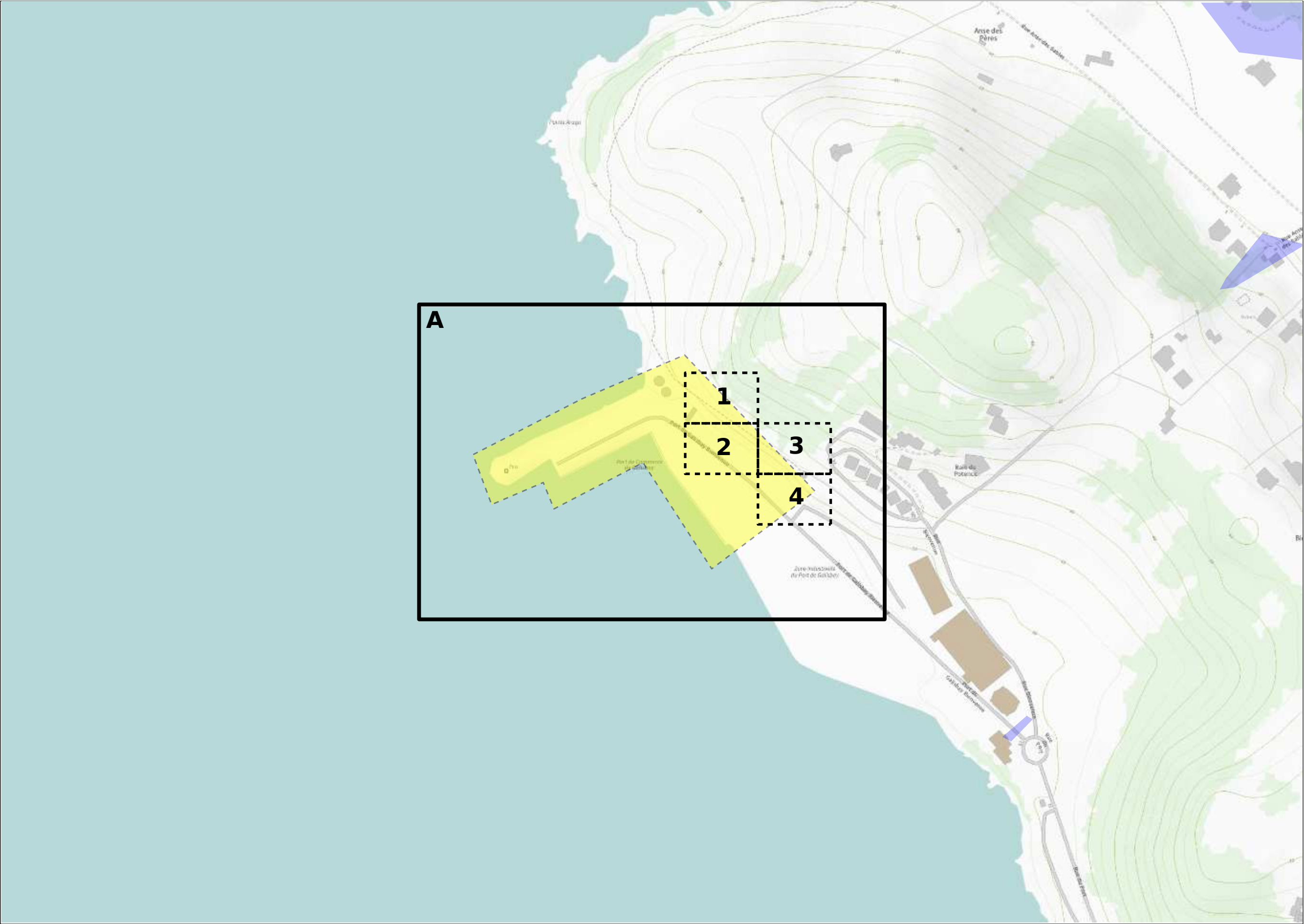
Zone de Travaux Impactant le Sol

Projet de travaux EDF

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails

Carte(s) du plan d'ensemble des réseaux (aériens et souterrains)

Carte(s) du plan de détail des réseaux souterrains (marquage piquetage)



Plan édité le :
28/04/2026

Les réseaux susceptibles d'être présents sur le plan d'ensemble sont :

• Les réseaux aériens (uniquement sur ce plan)

• Les réseaux souterrains

leur positionnement plus précis est détaillé dans la suite du document.

La majorité des branchements reliés à ces réseaux ne sont pas représentés sur ce plan.

Sur ce plan les ouvrages sont en classe C.

S'ils sont représentés dans les plans des réseaux souterrains, il faudra alors se baser sur la classification indiquée dans ces plans

Emprise de vos travaux

Zone de Travaux Impactant le Sol

Réseau électrique

BT

Aérien

Torsadé

Souterrain

HTA

Aérien

Torsadé

Souterrain

Galerie

HTB

Aérien

Souterrain

Couleur niveau de tension

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan EDF ».

A topographic map of a coastal area. A large yellow-shaded area, outlined with a dashed line, represents the 'Emprise de vos travaux'. Within this area, there are four numbered zones (1, 2, 3, 4) defined by dashed black lines. Zone 1 contains a point labeled 'DEPOT GESS 97801P0051 RS'. Zone 4 contains a point labeled 'PORT DE COMMERCE 97801P0054 UC'. A red dashed line runs diagonally across the map. The map shows contour lines, a coastline, and some buildings. The text 'Port de Commerce de Galisbay' is visible near the coastline.

© ENEDIS 2021

Plan édité le :
28/04/2026

- 1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
- 2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.
- Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.
- 3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).
- 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

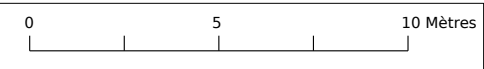
Basse Tension (BT)		
Classe	Réseau	Branchements
A		
B		
C		

Haute Tension type A (HTA) et type B (HTB)	
Classe	Réseau
A	
B	
C	

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe «Lire et comprendre un plan EDF».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails.

Coordonnées des 3 points exprimées en WGS84 (long;lat)
PR1 : -63.083927;18.083705
PR2 : -63.084068;18.083796
PR3 : -63.084005;18.083758



Plan édité le :
28/04/2026

- 1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
- 2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.
Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.
- 3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).
- 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

Basse Tension (BT)		
Classe	Réseau	Branchement
A		
B		
C		

Haute Tension type A (HTA) et type B (HTB)	
Classe	Réseau
A	
B	
C	

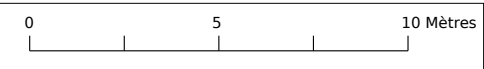
Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe «Lire et comprendre un plan EDF».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails.

Nombre insuffisant de points de repère.



Recalé par photogrammétrie le 03/01/2022 par ASP



Plan édité le :
28/04/2026

- 1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
- 2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.
- Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.
- 3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).
- 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

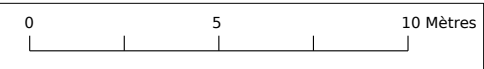
Basse Tension (BT)		
Classe	Réseau	Branchements
A		
B		
C		

Haute Tension type A (HTA) et type B (HTB)	
Classe	Réseau
A	
B	
C	

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe «Lire et comprendre un plan EDF».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails.

Coordonnées des 3 points exprimées en WGS84 (long;lat)
PR1 : -63.08297;18.083511
PR2 : -63.083231;18.083235
PR3 : -63.083019;18.083426



Plan édité le :
28/04/2026

- 1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
- 2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.
Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.
- 3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).
- 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

Basse Tension (BT)		
Classe	Réseau	Branchement
A		
B		
C		

Haute Tension type A (HTA) et type B (HTB)	
Classe	Réseau
A	
B	
C	

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe «Lire et comprendre un plan EDF».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails.

Nombre insuffisant de points de repère.

